

Coronavirus COVID-19| Numéro 72 Services de garde d'urgence offerts

Conformément aux consignes gouvernementales visant à restreindre les risques de propagation du virus, un service de garde d'urgence en milieu scolaire est accessible aux membres du personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

Les services de garde d'urgence sont un service exceptionnel pour les parents qui n'ont aucune solution de rechange. Ces services ne devraient être utilisés que si les parents ayant droit au service n'ont aucune autre solution leur permettant de se rendre au travail. Ainsi, les familles dont un des parents demeure à la maison, même s'il est en situation de télétravail, devraient éviter d'utiliser ces services.

Ces services sont offerts :

- de 7 h à 18 h;
- les 17-18 et 21-22 décembre, selon les calendriers scolaires en vigueur;
- aux enfants de 4 à 13 ans qui fréquentent actuellement un établissement d'éducation préscolaire ou d'enseignement primaire (public ou privé, anglophone ou francophone).

Les inscriptions sont possibles jusqu'au mercredi 16 décembre prochain. Aucuns frais ne sont exigés des parents pour les services de garde d'urgence.

Pour connaître les modalités et pour vous inscrire, nous vous invitons à consulter le lien suivant : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

Source : Direction générale